

COMMISSION PERMANENTE DU 1^{er} JUILLET 2020

Rapports n° CP 2020-160, 231, 319, 266, 294, 312, 224, 282

Texte de l'amendement :

L'ensemble des projets mentionnés ci-dessous est retiré des délibérations dans lesquelles ils sont inscrits dans la mesure où ils ne respectent pas l'article 55 de la loi SRU :

RAPPORT CP 2020-160 : Politique régionale du sport en Ile-de-France - Investissement - 2ème rapport pour 2020

- **Boulogne-Billancourt (92) (14,15% de logements sociaux)** - Projet n°EX049205 - aménagement du gymnase de la Biodiversité et du centre d'hébergement et de formation de l'équipe de basket-ball
- **Charenton-le-Pont (94) (23,91% de logements sociaux)** - Projet n°EX048931 - réhabilitation-extension de la piscine Telemaco-Gouin
- **Viroflay (78) (13,90% de logements sociaux)** - Projet n°EX049028 - reconstruction de la piscine des Bertissettes après démolition de celle existante
- **Osny (95) (19,98% de logements sociaux)** - Projet n°EX048967 - Travaux d'étanchéité du gymnase Roger Moritz
- **Vaucresson (92) (7,61% de logements sociaux)** - Projet n°EX049017 - création de 2 terrains synthétiques et éclairages au Haras Lupin
- **Sucy-en-Brie (94) (20,48% de logements sociaux)**
 - Projet n°EX048463 - Réhabilitation du terrain synthétique pour la pratique du football et du rugby au sein du parc des Sports
 - Projet n°EX048430 - Réhabilitation des blocs vestiaires du parc des sports
- **Marcoussis (91) (14,43% de logements sociaux) :**
 - Projet n°EX049707 - transformation du terrain de foot en pelouse synthétique
 - Projet n°EX049559 - réhabilitation d'une piste d'athlétisme et création de couloirs de course avec aire de réception stade du Moulin
- **Roissy-en-Brie (77) (21,90% de logements sociaux)** - Projet n°EX048183 - Création d'une station CROSS FIT en accès libre
- **Rueil Malmaison (92) (24,51% de logements sociaux)** - Projet n°EX048287 Rénovation de 3 courts de tennis à Buzenval
- **Maisons Alfort (94) (23,82% de logements sociaux)** - Projet n°EX048523 - Remplacement des éclairages des terrains de tennis du stade Cubizolles
- **Gargenville (78) (12,89% de logements sociaux)** - Projet n°EX048923 - Construction de deux courts de tennis extérieurs dans le square des merisiers
- **Epône (78) (17,54% de logements sociaux)** - Projet n°EX049022 - Rénovation du stade des Aulnes
- **Montigny-le-Bretonneux (78) (22,62% de logements sociaux)** - Projet n°EX049377 - rénovation et extension du mur d'escalade gymnase Pierre de Coubertin
- **Nogent sur Marne (94) (12,55% de logements sociaux)** - Projet n° EX049413 - rénovation du sol sportif du gymnase Watteau
- **Bry sur Marne (94) (15,33% de logements sociaux)** - Projet n°EX049426 - Remplacement d'une couverture par une bulle de deux terrains de tennis
- **Ollainville (91) (8,47 % de logements sociaux)** - Projet n°EX049441 - Création d'un parcours de santé au parc de l'Ardrouillère
- **Pringy (77) (7,78% de logements sociaux)** - Projet n°EX049444 - construction de vestiaires sportifs
- **Saint-Germain-en-Laye (78) (20,16% de logements sociaux)** - Projet n°EX049663 - Rénovation des 8 courts de tennis au stade Georges Lefèvre au complexe des sports Kennedy

- **Carrières-sur-Seine (78) (20,28% de logements sociaux)** - Projet n°EX049667 - construction d'un équipement multisports foot - tennis
- **Linas (91) (7,18% de logements sociaux)** - Projet n°EX049899 - remplacement des projecteurs en LEDS des 2 courts de tennis extérieurs
- **Noiseau (94) (15,13% de logements sociaux)** - Projet n°EX049947 - Création d'une halle de tennis

RAPPORT CP 2020-231 : AMI Reconquérir les friches franciliennes: 1ère affectation - AMI Urbanisme transitoire - 8ème affectation - Affectation 2020 EPL Paris La Defense - Report de la Biennale d'architecture et de paysage d'Ile-de-France

- **Mennecy (91) (23,03% de logements sociaux)** - Projet n°EX050244 - Reconquérir les friches franciliennes
- **Chambourcy (78) (19,53% de logements sociaux)** - Projet n°EX050253 - Reconquérir les friches franciliennes

RAPPORT CP 2020-319 : Contrat d'aménagement régional (CAR) et contrat régional territorial (CRT) : 3ème affectation 2020

- **Collégien (77) (21,52% de logements sociaux)** - Projet n°EX044788 - CAR - Réalisation d'un espace "Fabrique citoyenne" à la maison communale et d'une plaine de jeux aux abords
- **Vert-Saint-Denis (77) (14,23% de logements sociaux) :**
 - Projet n°EX026746 - CAR - Mise en accessibilité PMR de la ferme des Arts
 - Projet n°EX026824 - CAR - Mise en accessibilité PMR du Clos Pasteur
- **Montigny-le-Bretonneux (78) (22,62% de logements sociaux)** - Projet n°EX050727 - CAR - Rénovation de la maison de quartier André Malraux
- **Neauphle-le-Château (78) (6,85% de logements sociaux)** - Projet n°EX045026 - CAR - Centre Sainte Apolline création de locaux associatifs et de parkings
- **Vélizy-Villacoublay (78) (17,80% de logements sociaux) :**
 - Projet n°EX050506 - CAR - Réfection de la toiture de l'école élémentaire Rabourdin
 - Projet n°EX050507 - CAR - Travaux d'aménagement de la nouvelle école Simone Veil
- **Brunoy (91) (19,75% de logements sociaux)** - Projet n°EX043327 - CAR - Rénovation énergétique du groupe scolaire Robert Dubois
- **Ville d'Avray (92) (10,87% de logements sociaux)** - Projet n°EX050505 - CAR - Rénovation des toitures terrasses et menuiseries extérieures du groupe scolaire La Ronce
- **Coubron (93) (5,70% de logements sociaux) -**
 - Projet n°EX044225 - CAR Création d'une médiathèque
 - Projet n°EX044226 - CAR Création d'un accueil de loisirs sans hébergement (ALSH)
- **Rosny-sous-Bois (93) (24,15% de logements sociaux)** - Projet n°EX040127 - CAR - Modernisation de l'accueil des usagers de l'hôtel de Ville
- **Santeny (94) (11,93% de logements sociaux)** - Projet n°EX031679 - CAR - Réfection de la toiture de l'église
- **Osny (95) (19,98% de logements sociaux)** - Projet n°EX049717 - CAR - Construction d'une école élémentaire dans le secteur Saint-Exupéry
- **Gometz-le-Châtel (91) (8,90% de logements sociaux)** - Projet n°16006725 - CRT - Construction d'un nouveau restaurant scolaire

RAPPORT CP 2020-266 : 3ème affectation 2020 pour la restauration et la valorisation du patrimoine en Ile-de-France -3ème affectation 2019 pour le développement du patrimoine en région - 1ère campagne d'attribution 2020 du label - « patrimoine d'intérêt régional »

- **Courtry (77) (7,83% de logements sociaux)** - Projet n°EX049061 - Tranche 1 : réfection des parements intérieurs et extérieurs de l'église Saint-Médard
- **Bougival (78) (15,64% de logements sociaux)** - Projet n°EX049333 - Tranche 2 : restauration intérieure des sols, façades et menuiseries de la Villa Viardot
- **Montfermeil (93) (24,93% de logements sociaux)** - Projet n°EX049269 - Travaux de restauration globale de l'église Saint-Pierre & Saint-Paul
- **Saint-Cloud (92) (16,62% de logements sociaux)** - Projet n°EX049044 - Exposition La princesse de Palatine au Musée des Avelines de Saint-Cloud, du 15 octobre 2020 au 28 février 2021, autour du portrait d'Elisabeth Charlotte de Bavière

RAPPORT CP 2020-294 : Attribution de subventions dans le cadre de la politique régionale de soutien à l'investissement culturel pour le spectacle vivant (deuxième affectation pour 2020)

- **Chaville (92) 23,71% de logements sociaux)** - Projet n°20004282 - Remplacement des gradateurs scéniques de la salle Robert Hossein de l'Atrium

RAPPORT CP 2020-312 : Affectations dans le cadre de la politique régionale du livre et de l'aménagement culturel en Ile-de-France - Troisième affectation pour l'année 2020

- **Villeparisis (77) (20,53% de logements sociaux)** - Projet n°20006940 - création d'un Espace Public

Numérique à la Médiathèque Elsa-Triolet

- **Verrières-le-Buisson (91) (18,59% de logements sociaux)** - Projet n°20007056 - acquisition de la RFID de la médiathèque de la Potinière
- **Chaville (92) 23,71% de logements sociaux)** - Projet n°20004410 - rénovation de la bibliothèque de la ville et l'acquisition de mobilier
- **Soisy-sous-Montmorency (95) (24,85% de logements sociaux)** - Projet n°20006517 - construction de la médiathèque au sein de l'espace culturel

RAPPORT CP 2020-224 : Bouclier de sécurité - 3ème affectation pour l'année 2020

- **Sucy-en-Brie (94) (20,48% de logements sociaux)** - Projet n°EX048355 - soutien à l'équipement en vidéoprotection
- **Longperrier (77) (7,26% de logement sociaux)** - Projet n°EX048490 - soutien à l'équipement en vidéoprotection
- **Saint-Germain-en-Laye (78) (20,16% de logements sociaux)** - Projet n°EX048516 - Soutien à l'équipement en vidéoprotection
- **Montlhéry (91) (10,60% de logements sociaux)** - Projet n°EX048681 - Soutien à l'équipement en vidéoprotection
- **Ormesson-sur-Marne (94) (2,13% de logements sociaux)** - Projet n°EX048932 - Soutien à l'équipement en vidéoprotection
- **Boulogne-Billancourt (92) (14,15% de logements sociaux)** - Projet n°EX048196 - Soutien à l'équipement des forces de sécurité et sécurisation des équipements publics
- **Roissy-en-Brie (77) (21,90% de logements sociaux)** - Projet n°EX048363 - Soutien à l'équipement des forces de sécurité et sécurisation des équipements publics
- **Rosny-sur-Seine (78) (15,96% de logements sociaux)** - Projet n°EX048426 - Soutien à l'équipement des forces de sécurité et sécurisation des équipements publics
- **Croissy-sur-Seine (78) (13,46% de logements sociaux)** - Projet n°EX048556 - Soutien à l'équipement des forces de sécurité et sécurisation des équipements publics
- **Asnières-sur-Seine (92) (21,04% de logements sociaux)** - Projet n°EX048587 - Soutien à l'équipement des forces de sécurité et sécurisation des équipements publics
- **Ollainville (91) (8,47% de logements sociaux)** - Projet n°EX048629 - Soutien à l'équipement des forces de sécurité et sécurisation des équipements publics
- **Lésigny (77) (9,36% de logements sociaux)** - Projet n° EX048921 - Soutien à l'équipement des forces de sécurité et sécurisation des équipements publics
- **Epône (78) (17,54% de logements sociaux)** - Projet n°EX048947 - Soutien à l'équipement des forces de sécurité et sécurisation des équipements publics
- **Ozoir-la-Ferrière (77) (15,37% de logements sociaux)** - Projet n°EX049249 - Soutien à l'équipement des forces de sécurité et sécurisation des équipements publics
- **Courdimanche (95) (21,27% de logements sociaux)** - Projet n°EX049332 - Soutien à l'équipement des forces de sécurité et sécurisation des équipements publics

RAPPORT CP 2020-282 : La politique régionale en faveur de la santé en Ile-de-France - 4ème affectation

- **Enghien-les-Bains (95) (9,79% de logements sociaux)** - Projet n°EX047902 - Création d'une maison de santé pluriprofessionnelle
- **Juvisy-sur-Orge (91) (22,17% de logements sociaux)** - Projet n°EX047894 - Création d'une annexe à la Maison de santé pluridisciplinaire au sein du quartier Seine

Exposé des motifs :

Sur l'ensemble des rapports susmentionnés, il est proposé de retirer l'ensemble des projets des villes qui ne respectent pas la loi du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain (SRU) qui prévoit, dans son article 55, une obligation de 25% de logements sociaux minimum pour les communes franciliennes de plus de 1500 habitants situées dans une agglomération de plus de 50 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 15 000 habitants.

Le SDRIF adopté par la Région Île-de-France et document prescriptif fixe quant à lui un objectif de 30% de logements sociaux en Île-de-France. Il s'agit là d'un élément essentiel d'un aménagement du territoire maîtrisé. C'est une des conditions du droit au logement pour tous et un outil pour la lutte contre la spéculation immobilière. Le droit au logement durant une crise sociale d'ampleur est un enjeu public qui nécessite l'engagement de toutes les collectivités et qui passe à minima par un respect de la loi concernant la construction de logements sociaux.

La région doit, elle aussi, contribuer à cet effort en arrêtant de subventionner des projets d'investissement dans les communes carencées en logements sociaux. Pour information voici les pourcentages de logements sociaux dans chacune des villes susmentionnées :

- **Asnières-sur-Seine (92) (21,04%)**
- **Bougival (78) (15,64%)**

- **Boulogne-Billancourt (92) (14,15%)**
- **Brunoy (91) (19,75%)**
- **Bry sur Marne (94) (15,33%)**
- **Carrières-sur-Seine (78) (20,28%)**
- **Chambourcy (78) (19,53%)**
- **Charenton le Pont (94) (23,91%)**
- **Chaville (92) 23,71%**
- **Collégien (77) (21,52%)**
- **Coubron (93) (5,70%)**
- **Courdimanche (95) (21,27%)**
- **Courtry (77) (7,83%)**
- **Croissy-sur-Seine (78) (13,46%)**
- **Enghiens-les-Bains (95) (9,79%)**
- **Epône (78) (17,54%)**
- **Gargenville (78) (12,89%)**
- **Gometz-le-Châtel (91) (8,90%)**
- **Juvisy-sur-Orge (91) (22,17%)**
- **Lésigny (77) (9,36%)**
- **Linaz (91) (7,18%)**
- **Longperrier (77) (7,26%)**
- **Maisons Alfort (94) (23,82%)**
- **Marcoussis (91) (14,43%)**
- **Mennecy (91) (23,03%)**
- **Montfermeil (93) (24,93%)**
- **Montigny-le-Bretonneux (78) (22,62%)**
- **Monthéry (91) (10,60%)**
- **Neauphle-le-Château (78) (6,85%)**
- **Nogent sur Marne (94) (12,55%)**
- **Noiseau (94) (15,13%)**
- **Ollainville (91) (8,47%)**
- **Ormesson-sur-Marne (94) (2,13%)**
- **Osny (95) (19,98%)**
- **Ozoir-la-Ferrière (77) (15,37%)**
- **Pringy (77) (7,78%)**
- **Roissy-en-Brie (77) (21,90%)**
- **Rosny-sur-Seine (78) (15,96%)**
- **Rueil Malmaison (92) (24,51%)**
- **Saint-Cloud (92) (16,62%)**
- **Saint-Germain-en-Laye (78) (20,16%)**
- **Santeny (94) (11,93%)**
- **Soisy-sous-Montmorency (95) (24,85%)**
- **Sucy-en-Brie (94) (20,48%)**
- **Vaucresson (92) (7,61%)**
- **Vélizy-Villacoublay (78) (17,80%)**
- **Verrières-le-Buisson (91) (18,59%)**
- **Vert-Saint-Denis (77) (14,23%)**
- **Ville d'Avray (92) (10,87%)**
- **Villeparisis (77) (20,53%)**
- **Viroflay (78) (13,90%)**

La politique de ces villes en matière de logement social est donc contraire à l'article 55 de la loi SRU ainsi qu'aux orientations fondamentales fixées par le SDRIF. Dans la mesure où elles sont dans l'illégalité, il semble en conséquence injustifié d'attribuer à ces communes des subventions régionales pour des réalisations.

Céline MALAISÉ
Présidente de groupe





Conseil régional

Groupe FRONT DE GAUCHE
PCF et République & socialisme

COMMISSION PERMANENTE DU 1^{er} JUILLET 2020

Rapports n° CP 2020-322, 241, 288, 293, 323, 236, 250, 304, 223, 305, 285, 242, 284, 245, 220, 204, 160, 203, 309, 187, 296, 307, 311, 316, 282, 281, 167, 197, 231, 273, 276, 212, 280, C15, 266, 277, 279, 294, 295, 312, 314, 325, 258, 267, 268, 356

Texte de l'amendement :

L'ensemble des occurrences relative à **la charte de la laïcité et des valeurs de la République** telle que votée à la délibération CR 2017-51 intégré aux délibérations mentionnées ci-dessous est retiré :

- « **Relations internationales** » : Rapport CP 2020-322
- « **Stratégie institutionnelle** » : Rapport CP 2020-241
- « **Lycées** » : Rapports CP 2020-288, 293, 323, 236
- « **Administration générale** » : Rapport CP 2020-250
- « **Développement économique** » : Rapports CP 2020-304, 223, 305, 285, 242
- « **Agriculture et ruralité** » : Rapports CP 2020-284, 245
- « **Transports et mobilités durables** » : Rapports CP 2020-220, 204
- « **Sport, loisirs, jeunesse et vie associative** » : Rapports CP 2020-160, 203, 309
- « **Enseignement supérieur et recherche** » : Rapports 2020-187, 296, 307, 311, 316
- « **Solidarités, santé et famille** » : Rapports CP 2020-282, 281
- « **Ecologie, développement durable & aménagement** » : Rapports CP 2020-167, 197, 231, 273, 276
- « **Emploi, formation professionnelle et apprentissage** » : Rapports CP 2020-212, 280
- « **Culture, patrimoine et création** » : Rapports CP 2020-C15, 266, 277, 279, 294, 295, 312, 314, 325
- « **Tourisme** » : Rapport CP 2020-258
- « **Logement** » : Rapports CP 2020-267, 268, 356

Exposé des motifs :

CHARTÉ RÉGIONALE DE LA LAÏCITÉ : LA RÉGION DOIT RESPECTER LA LOI 1905, TOUTE LA LOI 1905, RIEN QUE LA LOI 1905 !

Depuis trois ans, le groupe Front de gauche n'a cessé, entre autres par voie d'amendements, de rappeler à l'exécutif régional l'impasse et l'illégalité de la Charte régionale de la laïcité et des valeurs de la République telle que la droite régionale l'avait écrite. Cette persévérance était juste comme l'a reconnu le tribunal administratif qui a annulé la délibération numéro CR 2017-51 car reposant sur des dispositions illégales.

Les modifications faites au cours de la commission permanente de novembre 2018 suite à cette annulation ne règle en rien l'illégalité de l'alinéa 4 de l'article 4 qui stipule que les organismes subventionnés par la Région s'engagent à refuser « *le port imposé de tenues vestimentaires à caractère religieux* » formule qui revient à inciter les organismes à agir contre la liberté religieuse et celle de pratiquer son culte et donc à interdire les signes religieux dans l'espace public. Cette disposition est illégale car contraire à la loi de 1905.

A ceux qui répètent que la loi est au-dessus de la foi, cela devrait parler à condition de lire toute la loi de 1905 et rien que la loi de 1905. Par conséquent, tant que la charte régionale restera en l'état, toutes les mentions relatives à ce document doivent être retirées de l'ensemble des rapports susmentionnés.

Céline MALAISE
Présidente de groupe

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Malaisé', with a long horizontal stroke extending to the right across the top of the signature.

COMMISSION PERMANENTE DU 1^{ER} JUILLET 2020

Rapport n° CP 2020-281 : Mise en œuvre de la politique régionale en matière d'action sociale, de solidarité et de soutien aux familles – 4^e rapport pour 2020

Texte de l'amendement :

Un article intitulé « Étude sur la prostitution des mineurs » et rédigé comme suit est ajouté à la délibération :

Décide de participer, au titre du dispositif « Prévention Santé - Jeunes », au financement d'une étude sur le phénomène de la prostitution des mineurs en Île-de-France par l'attribution d'une subvention d'un montant maximal prévisionnel de 62 000,00 € en faveur de l'association *Centre de victimologie pour mineurs* (CVM).

Subordonne le versement de ces subventions à la signature, avec les bénéficiaires, d'une convention conforme à la convention-type en fonctionnement approuvée par délibération n° CP 2019-025 du 24 janvier 2019, et autorise la présidente du conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation d'engagement de 62 000,00 € disponible sur le chapitre 934 « Santé et action sociale », code fonctionnel 41 « Santé », programme HP 41-001 (141 001) « Prévention et éducation à la santé », action 141 001 03 « Prévention Santé - Jeunes » du budget 2020.

Exposé des motifs de l'amendement :

Un rapport établi conjointement par l'inspection générale des affaires sociales, l'inspection générale de l'administration et l'inspection générale de la justice en décembre 2019 mais seulement rendu public le 22 juin 2020 a pointé du doigt le manque de résultats obtenus par la loi du 13 avril 2016 visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées.

Du reste, le phénomène de prostitution, en particulier chez les mineurs, reste très largement méconnu. Seulement sait-on que la prostitution des mineurs serait en expansion, favorisée par les réseaux sociaux (qui représenteraient la moitié des lieux d'approche des clients de prostitution) et toucherait toutes les classes sociales et tous les territoires (https://www.lemonde.fr/societe/article/2020/02/26/la-prostitution-des-mineures-un-fleau-en-hausse_6030838_3224.html).

Ces jeunes, filles comme garçons, ont toutefois bien souvent un point en commun : une jeunesse émaillée de violences ou de traumatismes. L'Observatoire des violences envers les femmes de Seine-Saint-Denis relève ainsi que 89% des jeunes filles qui se livrent à la prostitution ont été victimes de violences sexuelles, physiques ou psychiques au cours de leur enfance, la plupart du temps commises au sein de leur foyer.

Dans ces conditions, mieux connaître ces jeunes, c'est non seulement lutter contre la prostitution des mineurs mais également lutter contre les différentes formes de violence et de maltraitance, notamment domestiques.

C'est pourquoi il est essentiel que la Région se saisisse de ce sujet d'intérêt général et dispose, avant toute chose, d'un « état des lieux » de la prostitution des mineurs. Cette étude scientifique de grande ampleur pourrait être confiée à l'association *Centre de victimologie pour mineurs* (CVM) qui œuvre sur cette question depuis plusieurs années, pour une publication d'ici juillet 2021. Fort de cette étude, la Région pourra alors, en lien avec des acteurs spécialisés, mettre en place les programmes et mesures d'accompagnement nécessaires.

Le Président du groupe :

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'O' followed by a horizontal line extending to the right.

Othman Nasrou